

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 27 JUIN 2019**

MISE EN PLACE DE LA SEANCE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
1	Désignation du secrétaire de séance - Vote Monsieur Christian CATON est désigné secrétaire de séance. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 19 pouvoirs) Observations : Désignation à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-1	Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 2 mai 2019 Le conseil décide : - D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 2 mai 2019. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-2	Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales depuis le conseil de communauté du 02 mai 2019.	David MARTI

	Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-3	Rapport sur les suites données aux observations de la Chambre Régionale des comptes Le conseil décide : - De prendre acte des actions entreprises par la CUCM pour donner suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport portant sur les exercices 2011 et suivants. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-4	UGAP - Convention d'exécution et de mandat pour la gestion de l'entretien et de la maintenance des flottes de véhicules terrestres à moteur d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes - Autorisation de signature Le conseil décide : - D'approuver les termes de la convention d'exécution et de mandat portant sur des prestations de gestion de l'entretien et de la maintenance des flottes de véhicules terrestres à moteur d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes et ses prestations annexes à intervenir avec l'UGAP ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-5	Commission Consultative des Services Publics Locaux - Etat des travaux réalisés en 2018 Le conseil prend acte de la présentation des travaux réalisés au titre de l'année 2018 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Montserrat REYES

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-1	Budget principal - Vote de la décision modificative Le conseil décide : - D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Hervé MAZUREK

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-2	Budget eau potable - Vote d'une décision modificative Le conseil décide : - D'adopter la décision modificative du budget eau potable, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Hervé MAZUREK

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-3	Budget assainissement collectif - Vote d'une décision modificative Le conseil décide : - D'adopter la décision modificative du budget assainissement collectif, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Hervé MAZUREK

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-4	Budget annexe transports - Vote de la décision modificative Le conseil décide : - D'adopter la décision modificative du budget transports, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Hervé MAZUREK

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-5	Intégration des budgets annexes eau potable et assainissement collectif dans le périmètre d'adhésion à l'Agence France Locale - Apport en capital complémentaire Le conseil décide : - D'approuver l'acquisition d'une participation complémentaire de la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau au capital de la société territoriale d'un montant de 132 100 €, de telle sorte que l'apport en numéraire réalisé par la communauté urbaine soit égal à un montant global de 612 000 €. - D'autoriser l'inscription de la dépense correspondant au paiement de l'apport en	Hervé MAZUREK

	capital complémentaire au chapitre 26 à la charge du budget annexe eau potable pour un montant de 85 500 € et à la charge du budget annexe assainissement collectif pour 46 600 €. Le montant complémentaire sera versé selon l'échéancier prévisionnel suivant : • Pour le budget assainissement, 9 400 € en 2019 puis 9 300 € en 2020, 2021, 2022 et 2023 ; • Pour le budget eau potable, 17 100 € en 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023. - D'autoriser Monsieur le Président à procéder au paiement de cette participation au capital de la société territoriale selon les modalités ci-dessus. - D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																								
II-6	AP/CP Programme Pluriannuel de Voirie - Ajustement de l'échéancier																									
	Le conseil décide :																									
	- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le plan pluriannuel de voirie comme suit :																									
	<table><tr><th rowspan="2">Libellé Autorisation Programme</th><th rowspan="2">N° Programme - Opération</th><th rowspan="2">Montant de L'AP (€)</th><th colspan="6">Montant des Crédits de Paiement (€)</th></tr><tr><th>2015</th><th>2016</th><th>2017</th><th>2018</th><th>2019</th><th>2020</th></tr><tr><td>Programme pluriannuel de voirie</td><td>PECAV052</td><td>10 383 876</td><td>1 478 625</td><td>1 115 729</td><td>1 489 522</td><td>1 678 723</td><td>2 770 000</td><td>1 851 277</td></tr></table>	Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)						2015	2016	2017	2018	2019	2020	Programme pluriannuel de voirie	PECAV052	10 383 876	1 478 625	1 115 729	1 489 522	1 678 723	2 770 000	1 851 277	
	Libellé Autorisation Programme				N° Programme - Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)																			
2015		2016	2017	2018			2019	2020																		
Programme pluriannuel de voirie	PECAV052	10 383 876	1 478 625	1 115 729	1 489 522	1 678 723	2 770 000	1 851 277																		
Adopté : OUI																										
Nombre de votants : 68 (dont 19 pouvoirs)																										
Observations : Adoption à l'unanimité.																										
		Hervé MAZUREK																								

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-7	Adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales (PAYFIP) Le conseil décide : - D'approuver le principe d'adhésion au paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif PAYFIP, - D'approuver les termes de la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service PAYFIP à intervenir avec la Direction Générale des Finances Publiques, - D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et l'ensemble des documents nécessaires. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Hervé MAZUREK

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-1	LE CREUSOT - Requalification de l'Etang de la Forge - Eclairage public - Convention de fonds de concours - Autorisation de signature Le conseil décide : - D'approuver les termes de la convention de fonds de concours à intervenir avec la ville du Creusot pour les travaux d'éclairage public rue de l'Etang de la Forge au Creusot ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Hervé MAZUREK

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-2	TORCY/LE CREUSOT - Travaux d'aménagement urbain Boulevard du 8 mai 1945 - Autorisation préalable de signature d'un marché sur appel d'offres ouvert Le conseil décide : - D'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président à signer le marché de travaux de VRD à intervenir avec le prestataire qui aura été retenu par la Commission d'Appel d'Offres au terme de la procédure, - D'imputer les dépenses sur la ligne budgétaire correspondant. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Evelyne COUILLEROT

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-3	LE CREUSOT - Action Cœur de ville - Lancement de l'appel à projet pour l'îlot Jaurès Le conseil décide : - D'autoriser Monsieur le Président à lancer l'appel à projet « Réinventons nos cœurs de ville » sur le site Jean Jaurès du Creusot, propriété de la communauté urbaine ; - D'autoriser Monsieur le Président à sélectionner les trois équipes appelées à proposer un projet ; - D'autoriser Monsieur le Président à sélectionner l'opérateur final. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Evelyne COUILLEROT

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-4	Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU- i) ayant les effets d'un Schéma de Cohérence Territoriale, tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) - Bilan de la concertation et arrêt du projet Le conseil décide : - D'abroger la délibération n° 18SGADL0061 du 26 avril 2018 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi.H) ; - De tirer le bilan de la concertation ; - D'arrêter le projet de plan local d'urbanisme intercommunal ayant les effets d'un Schéma de Cohérence Territoriale et tenant lieu de Programme Local de l'Habitat et comportant un volet informatif des déplacements de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau tel qu'il est annexé à la présente délibération. - De prescrire l'abrogation des cartes communales en vigueur sur le territoire couvert par le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi.H) : les cartes communales des communes de Essertenne, Perreuil, Saint-Romain sous Gourdon, Morey, Saint Firmin, Marigny. - Précise que le projet de PLUi.H arrêté sera notifié pour avis (conformément aux articles L 153-16 à L 153-18) : • à Monsieur le Préfet, • aux personnes publiques associées mentionnées dans la délibération n°14SGADL0366 du 26 juin 2014, • aux syndicats mixtes voisins : syndicat mixte du Charolais-Brionnais, syndicat mixte du Chalonais et syndicat mixte du pays Autunois, • aux communes membres de la CUCM, • aux communes et établissements publics de coopération intercommunale limitrophes qui ont demandé à être consultés sur le projet, • à la commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) prévue à l'article L 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime. • à la chambre d'agriculture, à l'Institut national de l'origine et de la qualité et au centre national de la propriété forestière (CNPFF), conformément à l'article R.153-6 du code de l'urbanisme. • Au comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) conformément à l'article L 153-16 du code de l'urbanisme	Frédérique LEMOINE

	- Précise qu'en l'absence de SCoT applicable, le projet de PLUi.H fera l'objet d'un dossier de demande de dérogation au Préfet pour l'ouverture à l'urbanisation de certaines zones conformément aux articles L 142-4 et L 142-5 du code de l'urbanisme. - Précise que comme le PLUi.H aura les effets d'un schéma de cohérence territoriale, le projet de PLUi.H fera l'objet d'une saisine pour avis auprès de l'autorité environnementale. - Conformément à l'article R 153-3 du Code de l'urbanisme la délibération sera affichée au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et en mairie des communes-membres concernées pendant un délai d'un mois. - Conformément à l'article R 153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'une mention dans le Journal de Saône-et-Loire et l'Exploitant Agricole. - D'afficher la présente délibération pendant un mois, dans les mairies de la Communauté Urbaine du Creusot Montceau-les-Mines, et au siège de la Communauté Urbaine du Creusot Montceau-les-Mines, (conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme). - De publier la délibération au recueil des actes administratifs. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-5	Agence Départementale d'Information sur le Logement de Saône et Loire (ADIL71) - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2019/2020 Le conseil décide : - D'approuver les termes de la convention d'objectifs à conclure avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (l'ADIL 71) ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;	Frédérique LEMOINE

	- D'autoriser le versement à l'ADIL 71 d'une subvention de 24 594 € ; - D'imputer les dépenses induites sur les crédits inscrits aux Budgets Primitifs compte 6574. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-6	LE BREUIL / SAINT-VALLIER - Logements locatifs sociaux - Demande de non application des pénalités pour la période 2020-2022 Le conseil décide : D'autoriser Monsieur le Président à solliciter de Monsieur le Préfet que les communes du Breuil et de Saint-Vallier soient exemptées du prélèvement pour non réalisation de logements locatifs sociaux au titre de l'article 55 de la loi SRU pour la période triennale 2020-2022. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Frédérique LEMOINE

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-7	SAINT-VALLIER - ZAC des Goujons - SEM Val de Bourgogne - Approbation du compte-rendu annuel 2018 et signature de l'avenant n°3 à la concession d'aménagement. Le conseil décide : - D'approuver le compte-rendu annuel 2018 établi par la SEM Val de Bourgogne pour la ZAC des Goujons à Saint-Vallier ; - D'approuver les termes de l'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement de la ZAC des Goujons à intervenir avec la SEM Val de Bourgogne ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant ;	Frédérique LEMOINE

	- D'imputer les dépenses sur la ligne correspondante du budget. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-1	Conventions de reversement de subvention à WebForce3 et à l'IUT - Autorisation de signature Le conseil décide : - D'approuver les termes de la convention à intervenir avec la société WebForce3 pour le reversement de la subvention de 34 510 € obtenue du conseil régional Bourgogne-Franche-Comté pour le financement de l'opération « Développeur Intégrateur Web » ; - D'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'IUT pour le reversement de la subvention de 12 060 € obtenue du conseil régional Bourgogne-Franche-Comté pour le financement de l'opération « Développeur Intégrateur Web » ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions ; - D'imputer cette subvention sur la ligne correspondante au budget 2019. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-2	LE CREUSOT - Rue Anatole France - Vente de la parcelle cadastrée section AE n° 98 Le conseil décide : - De céder à la société civile immobilière LECAT 2, dont le siège social est situé Moulin de Brandon, 71670 Saint-Pierre-de-Varennes, représentée par Monsieur William LECAT, la parcelle cadastrée sur	Olivier PERRET

	la commune de Le Creusot, section AE n° 98 d'une superficie d'environ 184 m² ; - De fixer le prix de cette cession à 4 € HT/m², soit une somme totale approximative de 736 € HT; - D'autoriser Monsieur le Président à signer le compromis de vente formalisant l'accord des parties ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître BIZOLLON, notaire à Montcenis, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ; - D'inscrire la recette correspondante sur le budget 2019 - Nature 7788 – Fonction 90 – 26. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-3	LE CREUSOT - Avenue de l'Europe - Secteur MACH II - Vente de terrain à Monsieur David PONTHER Le conseil décide : - De céder à Monsieur David PONTHER, 43 rue Gabriel Bouthière, 71190 Etang-sur-Arroux, ou à toute personne physique ou morale dûment habilitée s'y substituant, une parcelle de terrain sise sur la commune du Creusot, secteur MACH II, avenue de l'Europe, d'une superficie d'environ 240 m² à prendre sur les parcelles cadastrées section AI n° 341 et 343 ; - De fixer le prix de cette cession à 18 € TTC le mètre carré, soit la somme approximative de 4 320 € ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer le compromis de vente formalisant l'accord des parties ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître Renaud ANDRIEU, notaire à Le Creusot, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ; - D'inscrire la recette correspondante sur le budget 2019 – Nature 7788 – Fonction 90 – 26.	Olivier PERRET

	Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-4	LE CREUSOT - Avenue de l'Europe - Secteur MACH II - Vente de terrain à la SCI DIMIVERT Le conseil décide : - De céder à la SCI Dimivert, dont le siège social est situé 1 rue de Simplecourt, 71640 Givry, représenté par les deux associés, Madame Anne-Sophie HIVERT et Monsieur Luc DIMITROV, une parcelle de terrain sise sur la commune du Creusot, secteur MACH 2, Avenue de l'Europe, d'une superficie d'environ 240 m² à prendre sur les parcelles cadastrées section AI n° 341 et n° 342 ; - De fixer le prix de cette cession à 18 € TTC le mètre carré, soit la somme totale approximative de 4 320 € TTC ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer le compromis de vente formalisant l'accord des parties ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ; - D'inscrire la recette correspondante sur le budget 2019 - Nature 7788 - Fonction 90 - 26. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Olivier PERRET

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-5	SEMCIB - Approbation du rapport 2018 Le conseil prend acte du rapport annuel de la SEMCIB portant sur la période de Janvier à Décembre 2018. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																																																			
V-1	Contrat de ville 2014-2020 - Appel à projet 2019 - Attribution du fonds communautaire politique de la ville Le conseil décide : - D'approuver les termes des conventions à intervenir avec les porteurs de projets, précisant les modalités de participation de la communauté urbaine, - D'autoriser le versement aux associations et porteurs de projet pour les actions précisées, les sommes suivantes au titre du fonds communautaire politique de la ville : <u>Accompagnement global des demandeurs d'emplois vers la formation et l'emploi :</u> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Actions</th><th>Porteurs</th><th>CUCM</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Coordination de la clause sociale dans les marchés publics</td><td>AgIRE</td><td>6000 €</td></tr> <tr> <td>Guichet emploi insertion</td><td>Régie des Q. BM</td><td>1000 €</td></tr> <tr> <td>Guichet emploi insertion</td><td>Régie de T. Nord</td><td>1000 €</td></tr> <tr> <td>Image de soi : communication verbale et non verbale</td><td>APOR</td><td>4500 €</td></tr> <tr> <td>Maîtriser la langue française, un tremplin pour l'insertion</td><td>AgIRE</td><td>4000 €</td></tr> </tbody> </table> <u>Intégration des jeunes et des femmes dans la vie sociale et professionnelle par la levée des obstacles à l'emploi</u> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Actions</th><th>Porteurs</th><th>CUCM</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>L'entrepreneuriat, un état d'esprit à révéler dès l'école !</td><td>BGE Perspectives</td><td>3000 €</td></tr> <tr> <td>Parcours mobilité</td><td>AgIRE</td><td>1000 €</td></tr> </tbody> </table> <u>Actions d'éducation et de prévention santé</u> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Actions</th><th>Porteurs</th><th>CUCM</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Un bar associatif sans alcool au service de la cohésion sociale</td><td>Pause-Café</td><td>2000 €</td></tr> </tbody> </table> <u>Actions de sensibilisation et de promotion de la citoyenneté, du vivre ensemble et de la mixité sociale, de lutte contre les discriminations :</u> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Actions</th><th>Porteurs</th><th>CUCM</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Wrestling around the world (La lutte autour du monde)</td><td>Zone Lutte Torcy</td><td>3000 €</td></tr> <tr> <td>Démocratiser l'accès à l'art et à la culture</td><td>L'arc Scène nationale</td><td>1000 €</td></tr> <tr> <td>Le théâtre comme vecteur de lien social et de bien-vivre ensemble</td><td>Les Z'Opposés</td><td>1000 €</td></tr> <tr> <td>Cité d'Elles</td><td>RIHEB les 4 coins du monde</td><td>1000 €</td></tr> <tr> <td>Ecouter, dialoguer, partager avec un intervenant francophone</td><td>Centre Francophonie de Bourgogne</td><td>2000 €</td></tr> </tbody> </table>	Actions	Porteurs	CUCM	Coordination de la clause sociale dans les marchés publics	AgIRE	6000 €	Guichet emploi insertion	Régie des Q. BM	1000 €	Guichet emploi insertion	Régie de T. Nord	1000 €	Image de soi : communication verbale et non verbale	APOR	4500 €	Maîtriser la langue française, un tremplin pour l'insertion	AgIRE	4000 €	Actions	Porteurs	CUCM	L'entrepreneuriat, un état d'esprit à révéler dès l'école !	BGE Perspectives	3000 €	Parcours mobilité	AgIRE	1000 €	Actions	Porteurs	CUCM	Un bar associatif sans alcool au service de la cohésion sociale	Pause-Café	2000 €	Actions	Porteurs	CUCM	Wrestling around the world (La lutte autour du monde)	Zone Lutte Torcy	3000 €	Démocratiser l'accès à l'art et à la culture	L'arc Scène nationale	1000 €	Le théâtre comme vecteur de lien social et de bien-vivre ensemble	Les Z'Opposés	1000 €	Cité d'Elles	RIHEB les 4 coins du monde	1000 €	Ecouter, dialoguer, partager avec un intervenant francophone	Centre Francophonie de Bourgogne	2000 €	Evelyne COUILLEROT
Actions	Porteurs	CUCM																																																			
Coordination de la clause sociale dans les marchés publics	AgIRE	6000 €																																																			
Guichet emploi insertion	Régie des Q. BM	1000 €																																																			
Guichet emploi insertion	Régie de T. Nord	1000 €																																																			
Image de soi : communication verbale et non verbale	APOR	4500 €																																																			
Maîtriser la langue française, un tremplin pour l'insertion	AgIRE	4000 €																																																			
Actions	Porteurs	CUCM																																																			
L'entrepreneuriat, un état d'esprit à révéler dès l'école !	BGE Perspectives	3000 €																																																			
Parcours mobilité	AgIRE	1000 €																																																			
Actions	Porteurs	CUCM																																																			
Un bar associatif sans alcool au service de la cohésion sociale	Pause-Café	2000 €																																																			
Actions	Porteurs	CUCM																																																			
Wrestling around the world (La lutte autour du monde)	Zone Lutte Torcy	3000 €																																																			
Démocratiser l'accès à l'art et à la culture	L'arc Scène nationale	1000 €																																																			
Le théâtre comme vecteur de lien social et de bien-vivre ensemble	Les Z'Opposés	1000 €																																																			
Cité d'Elles	RIHEB les 4 coins du monde	1000 €																																																			
Ecouter, dialoguer, partager avec un intervenant francophone	Centre Francophonie de Bourgogne	2000 €																																																			

	Si la science était son genre	Les petits Débrouillards	1000 €
	La science en bas de chez toi	Les petits Débrouillards	1000 €
	Tous humains, tous différents, tous ensemble	Les petits Débrouillards	1000 €
	Promotion de l'égalité entre les filles et les garçons au collège	Collège des Epontôts	1500 €
Adopté : OUI Nombre de votants : 47 (dont 9 pouvoirs) Observations : Étant précisé que Sébastien GANE, Hervé MAZUREK, David MARTI, Olivier PERRET, Laurent SELVEZ, Guy SOUVIGNY, Michel TRAMOY, Catherine MATRAT, Bernard DURAND, Lionel DUPARAY, Chantal LEBEAU, Paulette MATRAY, Laurence POULIOS, Pierre-Étienne GRAFFARD, Jérémy PINTO, Jean-Marc HIPPOLYTE et Jean-Yves VERNOCHEZ intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.			

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-2	Adoption du contrat local de santé Le conseil décide : - D'approuver le Contrat Local de Santé comprenant le diagnostic territorial, la convention partenariale et le programme d'actions, - D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention partenariale. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Sébastien GANE

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-3	Programme opérationnel FEDER-FSE Bourgogne 2014-2020 - Avenant n°1 à la convention cadre organisme intermédiaire axe urbain Le conseil décide : - D'approuver l'avenant n°1 à la convention cadre organisme intermédiaire axe urbain du programme opérationnel FEDER-FSE Bourgogne 2014-2020, qui figure en annexe,	David MARTI

	- D'autoriser Monsieur le président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à signer l'avenant n°1 à la convention cadre organisme intermédiaire axe urbain du programme opérationnel FEDER-FSE Bourgogne 2014-2020. Adopté : OUI Nombre de votants : 66 (dont 16 pouvoirs) Observations : Étant précisé que Marie-Claude JARROT, Jean-Claude LAGRANGE et Laëtitia MARTINEZ intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-4	Commission de délégation de service public Haut débit - Election des membres Le conseil décide : - D'adopter les modalités de dépôt des listes proposées par le Président de la CUCM ; - De préciser qu'une liste unique a été déposée d'un commun accord par les membres de l'organe délibérant ; - Après organisation du scrutin déclare, que sont élus pour siéger en qualité de membres titulaires et de membres suppléants de la commission de service public haut débit : <u>Titulaires</u> - Madame Montserrat REYES - Monsieur Olivier PERRET - Madame Paulette MATRAY - Monsieur Gilles DUTREMBLE - Monsieur Jean-Luc GISCLON <u>Suppléants :</u> - Monsieur Jean-Paul LUARD - Monsieur Daniel MEUNIER - Monsieur Enio SALCE - Monsieur Alain BALLOT - Monsieur Lionel DUPARAY Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Suffrages exprimés : 67 Bulletins blancs : 1 Abstentions : 1 Observations : Scrutin majoritaire de liste	David MARTI

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-5	Convention CUCM - INSEE - Autorisation de signature Le conseil décide : - D'approuver la convention de partenariat à intervenir entre l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) et la communauté urbaine Creusot Montceau ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs ; - D'autoriser le versement de la somme de 6000 € à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) ; - D'imputer la dépense sur la ligne correspondante du budget. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-6	Etude de faisabilité d'une réserve pour l'Ecomusée Creusot Montceau - Demande de subvention Le conseil décide : - D'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles pour l'étude de faisabilité pour les réserves de l'Ecomusée, - D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Philippe BAUMEL

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-7	Ecomusée - Villa Perrusson - Demandes de subventions pour la restauration intérieure Le conseil décide : - D'autoriser Monsieur le Président à solliciter la demande de subvention auprès de la direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche Comté, au titre de la protection des monuments historiques, conformément au plan de financement joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Philippe BAUMEL

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-8	Ecomusée - Avenant n°1 à la convention de dépôt des œuvres de Raymond Rochette - Autorisation de signature Le conseil décide : - D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de dépôt d'œuvres au sein de l'Ecomusée conclue avec Mme Florence AMIEL ; - D'autoriser Monsieur le président à signer l'avenant à ladite convention et tous les documents afférents. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Philippe BAUMEL

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-1	Déchets - Rapport annuel du délégataire relatif au traitement des déchets pour l'année 2018 Le conseil prend acte du rapport annuel du délégataire relatif au traitement des déchets pour l'année 2018. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-François JAUNET

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-2	Déchets - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets 2018 Le conseil prend acte du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de gestion des déchets pour l'année 2018. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-François JAUNET

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-3	SAEM Creusot Montceau Recyclage - Approbation du rapport annuel 2018 Le conseil prend acte du rapport annuel 2018 de la SAEM Creusot Montceau Recyclage. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-François JAUNET

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-4	Plan climat air énergie territorial - Arrêt du projet de PCAET Le conseil décide : - D'arrêter le projet de plan climat air énergie territorial de la CUCM tel qu'il est annexé à la présente délibération, - Précise que le projet de PCAET arrêté sera transmis pour avis à l'autorité environnementale puis au préfet de région et à la présidente de région et qu'il sera ensuite soumis à la consultation du public par voie électronique. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-François JAUNET

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-5	Projet de recyclerie - Demande de subventions et autorisation de signature Le conseil décide : - D'autoriser Monsieur le Président, dans le cadre du projet de recyclerie porté par la CUCM, à solliciter une subvention auprès de l'ADEME régionale et du conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, au taux maximum, ainsi qu'à signer tous les documents afférents à ces demandes. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-François JAUNET

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-6	Projet d'Ecologie Industrielle et Territoriale - Demande de subventions et autorisation de signature Le conseil décide : - D'autoriser Monsieur le Président, dans le cadre du projet d'écologie industrielle et territoriale porté par la CUCM, à solliciter une subvention auprès de l'ADEME régionale et du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, au taux maximum, ainsi qu'à signer tous les documents afférents à cette demande. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-François JAUNET

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-7	Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire - Autorisation de signature d'une convention cadre de partenariat Le conseil décide : - D'approuver les termes de la convention à intervenir avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire,	Jean-François JAUNET

	- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-8	Chambre des Métiers et de l'Artisanat Bourgogne - Autorisation de signature d'une convention cadre de partenariat Le conseil décide : - D'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la CUCM et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne, - D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-François JAUNET

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-9	Création du Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme (SMBVAS) - Adhésion de la CUCM Le conseil décide : - D'approuver la création du Syndicat des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme en date du 01/01/2020 et l'adhésion de la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines ; - De transférer au Syndicat des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme l'exercice de la compétence GEMA telle que prévue à l'article L. 211-7 du code de l'environnement par les items 1, 2, et 8 ; - D'approuver les statuts joints à la présente délibération ; - De demander à Monsieur le Sous-Préfet de bien vouloir prendre l'arrêté portant création du SMBVAS au 01/01/2020 une fois les conditions prévues au CGCT réunies.	David MARTI

	Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-10	Services publics eau et assainissement - Régie intéressée - Avenant n°1 à la convention de mandat - Autorisation de signature Le conseil décide : - D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de mandat pour la perception et le reversement des recettes auprès de la trésorerie principale à intervenir avec la société Creusot Montceau Eau, - D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-11	Service public eau - Contrat de régie intéressée - Autorisation de signer l'avenant n°1 Le conseil décide : - D'approuver les termes du projet d'avenant n°1 précité, au contrat de délégation de service public eau potable sous forme de régie intéressée, - D'autoriser M. le Président à signer le dit avenant sur la base du projet annexé. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-12	Service public assainissement collectif - Contrat de régie intéressée - Autorisation de signer l'avenant n°1 Le conseil décide : - D'approuver les termes du projet d'avenant n°1 précité au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif sous forme de régie intéressée à intervenir avec la société Creusot Montceau Eau, - D'autoriser Monsieur le Président à signer le dit avenant sur la base du projet annexé. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité	David MARTI

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS				
VI-13	Services publics eau et assainissement - Régie intéressée - Modification des délais de relances en cas de retard de paiement de facture pour les autres usagers Le conseil décide : - De compléter la délibération n°17SGADL0233 en date du 26 septembre 2017 comme suit : • De fixer les délais suivants, lors des différentes relances à effectuer par la société Creusot Montceau Eau pour les autres usagers (établissements publics ou industriels conventionnés) en cas de retard de paiement durant la phase amiable de recouvrement : <table><tr><td>Calendrier des courriers de relance (à compter de la date d'émission de la facture)</td></tr><tr><td>1^{er} courrier de relance à 60 jours</td></tr><tr><td>2^{ème} courrier de relance à 90 jours</td></tr><tr><td>3^{ème} courrier de relance à 120 jours</td></tr></table> - Il est précisé que les montants des frais appliqués, ainsi que les délais des courriers de relance, demeurent inchangés pour les abonnés particuliers et assimilés. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité	Calendrier des courriers de relance (à compter de la date d'émission de la facture)	1 ^{er} courrier de relance à 60 jours	2 ^{ème} courrier de relance à 90 jours	3 ^{ème} courrier de relance à 120 jours	David MARTI
Calendrier des courriers de relance (à compter de la date d'émission de la facture)						
1 ^{er} courrier de relance à 60 jours						
2 ^{ème} courrier de relance à 90 jours						
3 ^{ème} courrier de relance à 120 jours						

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-14	RCEA - Blanzly - Réalisation du giratoire au niveau de la voie de centre à centre et de la rue du Brûlard - Restructuration du réseau eau potable - Autorisation de signature d'une convention avec la DREAL BFC relative à l'exécution et au financement des travaux Le conseil décide : - D'approuver les termes de la convention à intervenir avec la DREAL Bourgogne-Franche-Comté pour les travaux de déviation de la canalisation d'eau potable au carrefour de la voie de centre à centre et de la rue du Brûlard sur la commune de Blanzly ; - D'autoriser le Président à signer ladite convention ; - D'imputer les dépenses et recettes correspondantes sur le budget annexe eau 2019. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité	David MARTI

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VII-1	GRDF - Concession de distribution publique de gaz - Rapport annuel 2018 Le conseil prend acte du compte-rendu d'activité de GRDF, concessionnaire de distribution de gaz, pour l'année 2018. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité	David MARTI

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VII-2	Déplacements urbains - Avenant n°8 au contrat de délégation du service public transport Le conseil décide : - D'instituer un abonnement « Mensuel + » combinant le bus et le vélo à assistance électrique à 32 € par mois,	Daniel MEUNIER

	- De fixer à 1 000 € le dépôt de garantie pour le vélo à assistance électrique, - D'approuver les termes de l'avenant n°8 au contrat de délégation du service public de Transport de voyageurs de la CUCM à intervenir avec Creusot Montceau Transports, - D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°8 joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité	
--	--	--

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS										
VII-3	Transports scolaires - Actualisation de la tarification des transports scolaires - Année scolaire 2019/2020 Le conseil décide : - D'adopter la grille tarifaire suivante : <table><tr><td>Carte de transport scolaire pour les élèves hors du ressort territorial pour un aller et un retour par jour sur le service scolaire communautaire Pour l'année scolaire soit 10 mois (de septembre à juin)</td><td>12 € par mois 120 €</td></tr><tr><td>Usager non scolaire (à titre très exceptionnel) pour un aller et un retour par jour sur le service scolaire communautaire Pour l'année scolaire soit 10 mois (de septembre à juin)</td><td>12 € par mois 120 €</td></tr><tr><td>Délivrance d'un premier duplicata de carte de transport</td><td>15,00 €</td></tr><tr><td>Délivrance d'un duplicata supplémentaire de carte de transport</td><td>25,00 €</td></tr><tr><td>Taux kilométrique de base pour l'aide individuelle</td><td>0,263 €</td></tr></table> Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité	Carte de transport scolaire pour les élèves hors du ressort territorial pour un aller et un retour par jour sur le service scolaire communautaire Pour l'année scolaire soit 10 mois (de septembre à juin)	12 € par mois 120 €	Usager non scolaire (à titre très exceptionnel) pour un aller et un retour par jour sur le service scolaire communautaire Pour l'année scolaire soit 10 mois (de septembre à juin)	12 € par mois 120 €	Délivrance d'un premier duplicata de carte de transport	15,00 €	Délivrance d'un duplicata supplémentaire de carte de transport	25,00 €	Taux kilométrique de base pour l'aide individuelle	0,263 €	Daniel MEUNIER
Carte de transport scolaire pour les élèves hors du ressort territorial pour un aller et un retour par jour sur le service scolaire communautaire Pour l'année scolaire soit 10 mois (de septembre à juin)	12 € par mois 120 €											
Usager non scolaire (à titre très exceptionnel) pour un aller et un retour par jour sur le service scolaire communautaire Pour l'année scolaire soit 10 mois (de septembre à juin)	12 € par mois 120 €											
Délivrance d'un premier duplicata de carte de transport	15,00 €											
Délivrance d'un duplicata supplémentaire de carte de transport	25,00 €											
Taux kilométrique de base pour l'aide individuelle	0,263 €											

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VII-4	Mobilités en zone rurale - Charte d'expérimentation Le conseil décide : - D'approuver les termes de la charte d'expérimentation qui sera cosignée : par l'utilisateur qui se porte volontaire pour participer au dispositif du co-voiturage citoyen, les 4 communes qui souhaitent tester le dispositif et la communauté urbaine,	Daniel MEUNIER

	- D'autoriser Monsieur le Président à signer la charte d'expérimentation dont le modèle est joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 19 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité	
--	--	--

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VII-5	Infrastructures en charge de véhicules électriques - Autorisation de signature d'une convention financière d'application avec le SYDESL pour l'installation et la gestion de recharges pour véhicules électriques (IRVE) Le conseil décide : - D'approuver la convention financière pour l'installation et la gestion des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (IRVE) à intervenir avec le SYDESL ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention financière ; - D'imputer les dépenses afférentes sur les lignes du budget correspondant. Adopté : OUI Nombre de votants : 65 (dont 17 pouvoirs) Observations : Étant précisé que Jean-Marc FRIZOT, Evelyne COUILLEROT et Jean-Claude LAGRANGE intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité	Daniel MEUNIER

La séance est levée à 22h00

Le président,
David MARTI

